Délibération du CONSEIL

AMENAGEMENT ET HABITAT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL - *CULTURE ET TOURISME - TOURISME*

- TOURISME, PATRIMOINE ET GASTRONOMIE - SOUTIEN A L'ASSOCIATION « CULTURE B » POUR LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME BRASSICOLE A L'ECHELLE METROPOLITAINE.

La loi de la Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a créé en 2015 la Métropole Européenne de Lille et lui a attribué de nouvelles compétences, dont celle de la promotion touristique.

I. Contexte

Le projet de la MEL présenté par le M. le Président Damien Castelain le 12 mai 2014 met l'accent sur la nécessité de développer des actions concourant au rayonnement national, européen et international de la métropole.

Avec la promotion du tourisme, la MEL est désormais chargée d'une nouvelle politique qui est reconnue comme étant un levier de son rayonnement national et international.

4 décisions ont marqué cette prise de compétence :
- la délibération 15 C 06 46, votée dans le Conseil Métropolitain le 19 juin 2015, sur la mise en œuvre de la compétence et les moyens transférés des Communes vers la MEL ;
- la délibération 15 C 10 62, votée dans le Conseil Métropolitain le 18 décembre 2015, instaurant la Taxe de séjour métropolitaine ;
- la délibération 15 C 13 93, votée dans le Conseil Métropolitain le 18 décembre 2015, relative à la concertation "Voix et voies du tourisme" ;
- la délibération 17 C 06 52 adoptée par le Conseil du 1er juin 2017 présentant la stratégie touristique « Les défis de la destination Lille 2017-2025 » qui fixe des objectifs ambitieux pour développer le tourisme dans la métropole, en saisissant les opportunités de croissance du tourisme urbain ;

La gastronomie est une composante importante de l'offre touristique d'une destination, en lien avec le patrimoine et les savoir-faire du territoire. Elle contribue pleinement à l'expérience du touriste, à la réussite de son séjour, et l'événementiel gourmand est un facteur qui dynamise le tourisme.

Le tourisme brassicole représente un potentiel à exploiter car la bière et son savoir-faire occupent une place importante dans l'identité locale et l'imaginaire collectif de la destination métropolitaine.

II. Description des objectifs et modalités du partenariat

Afin de mettre en valeur la filière brassicole à l'échelle métropolitaine et de développer le tourisme brassicole en lien avec le patrimoine, la gastronomie et la culture, l'association « Culture B » a pris l'initiative de mettre en place plusieurs actions :
- organiser en 2017 les 1ères Assises du tourisme brassicole ;
- définir un plan stratégique de développement du « Tourisme Brassicole 2018-2020 » à l'échelle de la destination métropolitaine ;
- organiser depuis 2017 le festival de la bière et de la culture brassicole de la métropole, «BAL, Bière à Lille » (éditions 2017 ; 2018);
- identifier des publics cibles de l'offre de tourisme brassicole ;
- réaliser un audit sur l'offre métropolitaine de la filière brassicole, avec une mise en visibilité des différents partenaires ;
- mettre en place un parcours vélo et à pied sur la thématique « bière et patrimoine » ;
- éditer la 1ère carte du tourisme brassicole métropolitain, en 15 000 exemplaires, en 2018.

Suite au succès des actions (festival BAL, carte du tourisme brassicole), auxquelles la MEL apporte un soutien financier depuis 2017, l'association « Culture B » souhaite poursuivre cette démarche sur plusieurs pistes de travail en collaboration avec le service tourisme de la MEL :
- rééditer la carte du tourisme brassicole métropolitain, la traduire en anglais et néerlandais ;
- créer des outils de visite et/ou des parcours afin d'articuler l'offre brassicole avec l'offre touristique (ex. carnets de voyage ; parcours alliant la bière à une thématique ciblée : culture, patrimoine…) ;
- accompagner les brasseurs et les acteurs de la filière afin de les inscrire dans une dimension touristique et mettre en place d'un réseau d'ambassadeurs (organisation d'évènements type weekend « portes ouvertes » dans les brasseries du territoire etc.);
- Organisation de la 3ème édition du festival BAL
- Organisation des 2èmes assises du tourisme brassicole.

Ce projet et les actions listées ci-dessus rencontrent pleinement les orientations de la MEL.

Le budget prévisionnel de l'association pour 2019 est de 80 000 €. La MEL est sollicitée pour un soutien de 20 000 €. D'autres partenaires sont associés à ce projet : la Ville de Lille, l'UMIH, la CCI Grand Lille, le Syndicat des brasseurs du Nord, la région Hauts-de-France.

Une convention concrétisera le partenariat et les engagements réciproques de la MEL avec l'association Culture B sur ce projet

En conséquence, la commission principale Rayonnement de la Métropole consultée, le Conseil de la métropole décide :

1) De poursuivre le partenariat entre le MEL et l'association « Culture B » relatif au développement du tourisme brassicole dans la métropole;

2) D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat en découlant pour les actions 2019 avec l'association « Culture B» ;

3) D'octroyer une subvention à l'association « Culture B » à hauteur de 20 000 € pour les actions 2019, et d'imputer la dépense correspondante sur l'opération 668o002, nature 6574, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Acte certifié exécutoire au 21/12/2018

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Responsable de service délégué

Arnaud FICOT
Directeur Assemblées
Le 21/12/2018